

**Séance extraordinaire  
1<sup>er</sup> février 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue en la salle du conseil, le premier jour de février deux mille dix-sept, sous la présidence de Madame Françoise Boudrias, mairesse. La session débute à 20 h 00.

Sont présents formant quorum :

Madame Marie-France Bouchard, conseillère  
Monsieur Daniel Gravel, conseiller  
Monsieur Michel Lambert, conseiller  
Monsieur Luc Pagé, conseiller  
Monsieur Gilbert Perreault, conseiller

Est absent :

Monsieur Martin Chaput, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Rapport verbal du directeur général et secrétaire-trésorier indiquant que le quorum est constaté et que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.**

**ORDRE DU JOUR**

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE COLLECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**
- 03- **MAJORATION DU TAUX HORAIRE DE MONSIEUR ÉRIC DUPUIS, INTERVENANT-ANIMATEUR DU LOCAL JEUNESSE AMIGO AU SERVICE DES LOISIRS**
- 04- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-02-017

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2017-02-018

- 02- **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE COLLECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

**ATTENDU** que l'entente collective sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie (2014 à 2016) est échue depuis le 31 décembre 2016;

**ATTENDU** les divers échanges relatifs à l'objet de la présente entre les employés municipaux et le comité de ressources humaines;

**ATTENDU** que plusieurs analyses comparatives de conditions de travail ont été réalisées à l'interne et avec l'aide du service-conseil en ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités;

**ATTENDU** que la Municipalité désire offrir à son personnel des conditions de travail compétitives favorisant

le développement et la rétention, tout en maintenant un niveau de dépenses raisonnable pour les contribuables mélaniens;

**ATTENDU**

la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le renouvellement de l'entente collective sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période 2017 à 2019;

**D'AUTORISER ET DE MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-02-019

**03- MAJORATION DU TAUX HORAIRE DE MONSIEUR ÉRIC DUPUIS, INTERVENANT-ANIMATEUR DU LOCAL JEUNESSE AMIGO AU SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU**

l'embauche de monsieur Éric Dupuis à titre d'intervenant-animateur du local Jeunesse Amigo au service des loisirs le 23 novembre 2016 par monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, en vertu du règlement numéro 567-2016 ;

**ATTENDU**

la recommandation favorable de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et supérieur immédiat concernant la majoration du taux horaire de monsieur Éric Dupuis, intervenant-animateur;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE MAJORER** le taux horaire de monsieur Éric Dupuis à 15.50 \$ en tant qu'employé contractuel à durée déterminée au poste d'intervenant-animateur du local Jeunesse Amigo pour l'année financière 2017;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-02-020

06- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général**